



GYŰLÖLET-BŰNCSELEKMÉNYEK  
ELLENI MUNKACSOPORT

## **Groupe de travail contre les crimes motivés par la haine**

### **Les crimes haineux motivés en raison du COVID-19**

Pendant la pandémie du COVID-19, les règlements qui régissent notre vie quotidienne et nos habitudes sont en train de changer presque tous les jours. Aujourd'hui, il est commun que les personnes utilisent des masques en étant dehors, tandis qu'en mi-mars à Pécs cette mesure était encore nouvelle.

Une étudiante chinoise à la Faculté d'Art de l'Université de Pécs, marchait dans les rues de la ville, en utilisant un masque, quand quelques personnes l'ont poussée et ont crié sur elle. Le Recteur de l'Université de Pécs a adressé une lettre ouverte aux citoyens de la ville, afin d'attirer leur attention sur le fait que, "pendant l'urgence, des actes commis contre des étudiants étrangers à Pécs deviennent plus fréquents. Cela est particulièrement vrai pour les étudiants de l'Asie de l'Est, malgré le fait qu'ils ont vécu dans des pays d'Europe Occidentale pendant plusieurs années".

A la fin du mois de mars, quelques locaux de Szekszárd voulaient battre un homme qui s'est avéré positif au COVID-19, et dont son appartement avait un signal rouge, en indiquant qu'il était en quarantaine officielle. La police a eu besoin d'intervenir et de le protéger des agresseurs.

La pandémie peut provoquer chez nous de l'anxiété. Cependant, la peur ne doit pas entraîner de violence. Les personnes ne sont pas responsables de la pandémie, ni d'attraper le virus. Généralement, les personnes ne sont pas responsables si on attrape le virus.

Si vous êtes attaqué car vous êtes infecté du COVID-19 ou car vous êtes suspecté d'être infecté, vous êtes victime d'un crime haineux.

### **C'est quoi un crime haineux ?**

Toutes les agressions qui sont motivées par un préjugé contre un groupe particulier de la société, lequel partage une caractéristique immuable. Les crimes haineux sont commis contre les membres des groupes qui partagent une caractéristique, laquelle ne peut pas être changée par eux-mêmes, et qui fait d'eux un groupe vulnérable. Cette caractéristique peut être la religion, la couleur de la peau, leur orientation sexuelle et émotionnelle, un handicap physique ou une maladie. La loi pénale sanctionne les crimes haineux encore plus strictement que les crimes habituels, en raison que les crimes haineux ne touchent pas seulement les personnes attaquées, mais suscitent aussi un sentiment de peur chez les autres membres du groupe. En outre, les crimes haineux peuvent aussi susciter un sentiment de tension dans toute la société.

**Pourquoi est-ce un crime haineux si vous êtes attaqué car vous êtes infecté par le virus COVID-19, ou car vous êtes suspecté d'être infecté ? Pourquoi est-ce un**

## **crime haineux si l'agresseur pense que vous avez contribué à la propagation de la maladie et l'aggravation de la pandémie ?**

L'article 216 du Code Pénal règlemente les crimes haineux, il est officiellement connu comme : violence contre un membre d'une communauté. Les personnes infectées par le virus COVID-19 peuvent devenir des victimes de crimes haineux, étant donné que leur état de santé est l'une de leur caractéristique essentielle malgré leur vouloir. En conséquence, basé sur la formulation du Code Pénal, les personnes infectées du virus COVID-19 sont considérées comme membres d'un groupe social différent, donc ils peuvent être victimes de crimes haineux.

Les victimes ne doivent pas avoir nécessairement la caractéristique pour laquelle elles sont attaquées : il suffit d'établir que le crime haineux fut commis, si l'agresseur assume que la victime avait cette caractéristique. Par conséquent, les victimes ne doivent pas être infectées par le virus ou le propager, il suffit que l'agresseur présume que les personnes sont infectées par le virus ou l'ont propagé.

L'agresseur commet un crime haineux si elle/il attaque une personne étrangère, en pensant que cette personne est en train de propager le virus. De la même manière, l'agresseur commet un crime haineux si elle/il attaque un citoyen hongrois qui paraît malade, ou qui tousse dans la rue.

## **Quels sont les signaux indiquant qu'un agresseur a des préjugés contre la victime ?**

Les facteurs suivants peuvent indiquer que la motivation de l'agresseur a été haineuse et subjective :

- L'expression verbale et écrite de l'agresseur, par exemple, l'agresseur dit que la victime est un virus infectieux, ou si l'agresseur écrit des messages haineux sur les murs de la maison de la victime, ou si l'agresseur publie des commentaires sur les réseaux sociaux ;
- La victime porte un masque, ou elle/il tousse, éternue, ou a des signes apparents qu'elle/il est étranger ;
- L'absence d'un autre motif.

## **Est-ce que vous êtes victime d'un crime haineux ? Avez-vous été témoin d'un crime haineux ?**

- Demandez de l'aide juridique du Comité Helsinki Hongrois ([helsinki@helsinki.hu](mailto:helsinki@helsinki.hu)) ou de l'Union hongroise des libertés civiles ([jogsegely@tasz.hu](mailto:jogsegely@tasz.hu)) !
- Signalez le crime à la police !